



CDEF 93

REFUS D'INSTALLATION DES CAPL PAR LA PRESIDENCE ET LA DIRECTION DU CDEF



Le 25 mars 2019

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, le Conseil d'Administration, le CHSCT ainsi que le CTE se sont tenus les 8 et 11 janvier dernier pour installer leurs nouveaux représentants du personnel.

MAIS cela n'a pas été le cas pour les CAPL, POURQUOI ?

Le 25 mars 2019, certains représentants sont convoqués aux CAPL restreintes (CAP par catégorie professionnelle). A l'unanimité, les représentants CGT et FO demandent alors **la tenue d'une CAPL PLENIERE** (instance constituée de tous les représentants des CAPL) en amont des CAPL restreintes.

Cette CAP plénière a pour but d'installer les nouveaux représentants du personnel et également d'élaborer un échange autour du contenu et fonctionnement de cette instance pour instaurer les prémisses du travail à venir.

La présidence ainsi que la Direction du CDEF dérogeant aux textes réglementaires en la matière **ne donnent pas de suites favorables à la tenue de cette CAPL au 25 mars malgré nos demandes répétitives de droit.**

Devant cette entrave avérée, l'ensemble des représentants du personnel ont décidé UNANIMEMENT **de ne pas répondre à la convocation des CAPL RESTREINTES tant qu'aucune CAPL PLENIERE ne sera mise en place comme il est de droit.**

Cette installation aurait déjà dû avoir lieu suite aux élections professionnelles et AU PLUS TARD AU 14 JANVIER 2019 selon les textes en vigueur.

Syndicats CGT et FO du C.D.E.F. 93

Avenue du président Coty 93420 Villepinte

Portable : 06.08.18.28.65 (CGT) – Portable : 06.09.64.18.62 (FO)

Mail : syncgtcdef93@aol.com - Mail : forceouvriecdef@gmail.com